

RENAULT Cléon et Mans, chronique d'une grève

15/10/1991 : Mans : 700 ouvriers bloquent les entrées.

16/10 : Mans : débrayages de 2h de la première équipe. Piquets de grève aux 3 portes où sont fabriquées les transmissions dans l'après-midi.

17/10 : Mans reprend le travail (décision de l'Intersyndicale C.G.T., FO, CFDT), Cléon 4600 sur 5600 salariés en grève (C.G.T., CFDT). L'usine produit 60% des boîtes de vitesse du groupe ainsi que 50% des moteurs à essence et la totalité des diesels (données '88). A Flins et Choisy se produisent des débrayages.

18/10 : Douai arrête la production des R19 car manquent les boîtes de vitesse.

21/10 : Chômage technique pour 2000 sur 2850 à Douai (R19) ; dans l'après-midi, à Sandouville, chômage technique pour les lignes de R25 et la R21 ; grève à 68% à Cléon (95% le premier jour) : les syndicats avancent la revendication d'une prime mensuelle de 1500FF (augmentation entre 15 et 20%) car les salaires, entre '83 et '90, ont perdu 30FF sur 185FF (-16-17%) de rattrapage mensuel (la différence entre les 4800FF d'intéressement de '89 et les 1500FF de '90 - accord signé en '89 par, entre autres, la CFDT). A propos des piquets aux portes, le responsable C.G.T. Lucien Buisson déclare : « *ce sont les camions que nous visons depuis le début, nous n'empêchons pas l'accès de l'usine aux salariés* » (Libération 23/10). Flins (Clio) est aussi au chômage technique, au Mans on fait des grèves tournantes de 02H30, Maubeuge (Express et R19 cabriolet) est également au chômage technique.

24/10 : Chômage technique à Vilvorde - Belgique - 3700 ouvriers. Depuis '85, les stocks dans les usines d'assemblage ont été réduits de moitié (de 14 jours à 5.8 jours) et en '91 on aura une réduction de 20% de plus (800MNS de FF) ; à Douai les stocks de moteurs sont de 15 heures, le nombre de manipulations du produit est passé de 13 à 5.

28/10 : Flins produit encore des Clio et Matra des Espace grâce aux pièces détachées en provenance d'Espagne et du Portugal ; à Cléon, la direction rend publique une pétition de 1600 salariés demandant le libre accès au poste de travail. La direction de Cléon a réduit de 100 les effectifs mais a embauché 250 intérimaires. Toujours à Cléon, à 08H00 et à 14H00, 150 à 200 cadres, agents de maîtrise et ouvriers non-grévistes sont accueillis par des jets d'oeufs par 1000 grévistes.

29/10 : L'usine Volvo aux Pays Bas est au chômage technique pour 5 jours. Le gouvernement pousse la direction de la Régie à négocier, alors que l'Intersyndicale demande la nomination d'un médiateur. La Régie veut bien discuter sur les primes mais pas sur les salaires et à la condition que les piquets soient levés ; la CFDT supplie la direction d'anticiper l'ouverture des négociations salariales de '92. A Cléon, 10 ouvriers séquestrent les lances anti-incendie. Michel Praderie (Secrétaire Général de Renault) déclare : « *on ne reviendra pas sur l'accord salarial de '91 (+2.5%) qui n'a pas été signé par C.G.T. et CFDT, 98% des salariés Renault gagnent plus de 100.000FF bruts annuels non compris l'intéressement et il y a eu une dérive salariale de 3.5% en '91 pour les plus bas salaires, on a peut-être trop donné d'intéressement aux* »

résultats au niveau du groupe et pas assez d'intéressement aux performances calculées établissement par établissement, partant de là on peut soit envisager la part décentralisée, soit réviser les critères d'attribution, soit opérer une nouvelle répartition de l'enveloppe entre établissements ». Avec le système d'intéressement en vigueur on a : 4600FF en '91 et 0FF en '92 ; à Cléon les ouvriers ont reçu en '88 910FF, en '89 340FF et 654FF en '90, alors qu'au Mans en '89 ils ont perçu 850FF et en '90 ils ont eu 2695FF (1800FF en '91). La prime de qualité à Cléon a été, pour les trois derniers mois, de 52FF. Au Mans (5700 salariés) on pratique le débrayage tournant ; ce mouvement est suivi par près de 40% des ouvriers. C.G.T. FO et CFDT du Mans ne sont pas d'accord avec la forme de lutte dominante à Cléon, car, pour eux, il ne faut pas « *bloquer les usines de montage car la direction aurait tôt fait de mettre les salariés en chômage partiel et on ne peut pas lutter avec des usines vides* » (Alain Froger, Délégué CFDT). Débrayage à Orléans.

30/10 : Face à l'hypothèse d'une intervention des flics, Lucien Buisson - C.G.T. - déclare : « *si les C.R.S. arrivent nous ne résisterons pas* ». Martine Aubry déclare que soit fixée « *une heure où demain seront simultanément rétablis la liberté de travail et le démarrage des négociations* » et charge Jean Cordouan, Directeur du Ministère du Travail, d'amorcer la négociation.

01/11 : Cléon : la mission de concertation s'achève à 11H00 tandis que la direction parle de sanctions. Flins, Billancourt, Sandouville, Maubeuge, Orléans, Choisy, Dieppe, Mans, Vilvorde, Volvo aux Pays Bas et Douai sont bloqués. A Douai 1400 cadres et agents de maîtrise signent une pétition « *jaune* ». C.G.T. et CFDT demandent à rencontrer Laurent Fabius et André Guilmin, directeur de l'usine de Cléon : les syndicats se contenteraient de 500FF mensuels supplémentaires. La feuille de salaire d'octobre est amputée de 1700FF (7 jours de grève, soit 243FF par jour). Ce-jour ci, la situation de la grève est la suivante : 1500 grévistes, 2500 « *dans la nature* ».

04/11 : La direction propose la négociation à l'unique condition du déblocage d'une porte et se dit disposée à « *faire preuve de la plus extrême bienveillance* » (Michel Praderie) pour les 14 salariés sanctionnés (2 licenciés et 12 mis à pieds) ; la C.G.T. refuse les conditions de la négociation. Mans démarre la grève « *civile* ».

05/11 : Les C.R.S. interviennent à 03H30 sans rencontrer de résistance de la part des ouvriers présents (700), à 06H00 un millier de grévistes investit les ateliers. Selon la direction, sur 3200 salariés qui en temps normal sont présents sur le lieu de travail, il y en a 1800. D'après les syndicats la majorité des 1800 travailleurs sont des grévistes ; dans tous les cas, une majorité d'ouvriers présents est encore en grève - quelques centaines de salariés - alors que les cols blancs eux sont déjà au travail. La C.G.T., après l'intervention des C.R.S., assouplit sa position en se déclarant enfin prête à rencontrer la direction. Pour démontrer sa bonne volonté, la centrale syndicale retire les deux conditions préalables à toute reprise des négociations (levée immédiate des sanctions et retrait des C.R.S.). A cela la direction répond en refusant d'annuler « *en bloc* » les sanctions mais se dit prête à les analyser « *au cas par cas* ». A 14H00 redémarrent les autres usines, la négociation reprend à 15H00. La C.G.T. demande « *un plus sur les salaires (on parle de 120FF par mois) et la levée des sanctions* ». Au Mans, dès le matin, « *la liberté de travail est maintenue* » (déclaration syndicale), alors que la grève s'était durcie le 04/11 au soir (d'après la C.G.T. 100% des ouvriers des lignes). A l'appel de FO et CFDT, 600 employés administratifs débrayent pendant deux heures le matin. Les pertes journalières pour Renault sont de l'ordre de 140MNS de FF.

06/11 : Près de la moitié des salariés de Cléon sont en grève (51.8% du total pour 25% de la production « normale »). Pour la C.G.T., travaillent seulement 10 à 15% d'ouvriers. La C.G.T. a refusé 150 / 170 FF d'augmentation, la CFDT accepterait bien 250FF. Au Mans seulement 30% d'ouvriers sont au travail et 1000 ouvriers défilent dans les ateliers de fabrication (incidents avec les « jaunes » et les cadres). Flins st Sandouville reprennent le travail alors que les autres usines de montage demeurent bloquées.

07/11 : A Cléon, après une A.G. avec 1500 ouvriers, la C.G.T. appelle à la reprise du travail (717 sont pour l'accord concocté la nuit, 807 demeurent contre tout accord), même si pour cette AG particulièrement agitée la C.G.T. préfère ne pas donner de consigne de vote claire. Durant les piquets, les grévistes se portaient garants de l'intégralité de l'usine : les salariés de la maintenance, de la fonderie ou de la climatisation des salles d'ordinateurs sont autorisés par dizaines à venir travailler pendant la grève. A 21H00 l'accord est signé par CFDT et C.G.C. et les C.R.S. s'en vont de suite ; la C.G.T. « cache son jeu » en refusant de signer mais, au même temps, réitère son appel à la reprise du travail.

L'accord de Cléon comporte les points suivants :

1 - 224FF par mois dont 130FF pour la MSP (maîtrise scientifique des process - élément d'évaluation de production - qualité totale) et 94FF d'actualisation de la prime d'intéressement. La direction octroie aussi 1000FF de prime ponctuelle de fin de conflit.

2 - simplification de la hiérarchie et « un effort important de formation et d'animation des hommes ».

3 - arrêt des 6 licenciements disciplinaires et maintien des sanctions internes, car les différents partenaires reconnaissent le caractère « inadmissible » du conflit et s'engagent « à tout mettre en oeuvre pour éviter à l'avenir qu'une telle situation se reproduise ».

4 - « séances de récupération de la production perdue » et « limiter les pertes financières du personnel ».

08/11 : Le travail reprend à Cléon où restent seulement quelques dizaines de grévistes « irréductibles ». Au Mans les négociations reprennent, mais la C.G.T. juge les propositions de la direction inacceptables (1200FF de prime ponctuelle). D'après la direction, demeurent en grève 42% des salariés ; selon les syndicats, ce pourcentage s'élève à 80%, les mouvements s'opèrent sans bloquer les accès à l'usine ni entraver « la liberté de travail ».

12-13/11 : Grèves perlées d'une heure dans plusieurs ateliers de Cléon (la C.G.T. dénombre, au total, 1500 grévistes). Ici la direction ne veut pas reculer sur les sanctions (mises à pied de 5 à 20 jours de 6 délégués du personnel et de 2 salariés « non-protégés »). Au Mans on constate l'existence de grèves massives (55% des salariés pour la direction, 80% pour la C.G.T.) ; la direction de l'usine déclare : « qu'il n'est pas question d'appliquer au Mans les dispositions de Cléon », mais qu'elle est disposée à revoir la « charte de performance » de l'établissement, c'est-à-dire des « nouveaux indicateurs de performance », ainsi qu'à verser une prime exceptionnelle annuelle en '91 de 1200 à 1500FF, suivie par une prime de 500FF en '92 ; elle se déclare également disposée à avancer au 03/12 les négociations salariales de février '92. Les syndicats refusent ces propositions patronales (déjà auparavant, C.G.T. et CFDT n'avaient pas signé l'accord salarial de juillet '91), mais n'excluent pas de parvenir à l'accord à propos de 2000FF de prime.

14/11 : A Cléon règne une certaine effervescence. Au Mans à 09H00, C.G.T. et CFDT présentent à 300 salariés le résultat des négociations et à 14H00, au changement d'équipe, des affrontements avec des « jaunes » éclatent, vite stoppés par la C.G.T. ; à 15H00 on organise un défilé interne à l'usine.

15/11 : AG au Mans qui vote la fin de conflit (730 pour la fin des agitations, 683 contre).

Voici les termes de l'accord du Mans :

1 - 1300FF de prime exceptionnelle pour '91, versés avant la fin décembre et en deux fois, qui vont s'ajouter aux 1800FF obtenus au début de '91 ; pour '92 la prime est portée de 1100FF à 2400FF (200FF par mois).

2 - nouveau mode de calcul de valorisation des « *très bons résultats de l'établissement* » et rajout de quatre nouveaux indicateurs aux 11 existants pour le calcul des performances (la complexité des calculs de performance s'accroît, fournissant à la direction ainsi une encore plus grande marge d'action). Il faudra, aux ouvriers du Mans, 4 mois d'heures supplémentaires pour rattraper les pertes de salaire.

Michel Praderie, Secrétaire Général de la Régie, déclare à Libération du 25/11/91 : « *si l'histoire était à refaire, nous aurions donné plus d'importance aux sommes consacrées à l'intéressement aux performances et moins à la répartition des résultats financiers (5% du résultat net). En '92, ces deux formes d'intéressement et leur pondération respective, seront remises à plat* ».

03/12 : Au niveau du Groupe, la direction propose 1% d'augmentation des salaires au 01/01/92, alors que cette année la première hausse de 0.5% ne s'est faite qu'en avril. D'après les syndicats la masse salariale '91, hormis l'intéressement, a progressé de 5.45% (hausses générales + complément mensuel uniforme + ancienneté + hausses individuelles). D'après la direction, les hausses non individuelles ont été de l'ordre de 3.6 à 4.5% et les augmentations générales de 2.5%. Ces proportions sont sensiblement les mêmes que chez PSA. Seule différence : chez PSA les hausses individuelles ont été de 1.9%. Encore faut-il remarquer que chez PSA l'intéressement est calculé uniquement sur les performances générales de l'entreprise et pas aussi sur celles de chaque usine).

04/12 : Les débrayages continuent dans certaines usines : ils sont très inégalement suivis. La direction décide d'ouvrir la négociation salariale, mais pas sur la base du critère d'augmentations générales, de compléments mensuels uniformes ; les propositions patronales concerneront les classifications, les systèmes de rémunération, l'aménagement du temps de travail (modulation du temps de travail pour s'adapter aux fluctuations du marché) et sur le développement de « *l'accord à vivre* » (programme ambitieux d'organisation du travail et des carrières signé en janvier '90 par tous les syndicats sauf la C.G.T.... mais qui, aujourd'hui, demande à y participer). Pour les syndicats il reste 1500 à 2000FF à rattraper pour retrouver l'ancien pouvoir d'achat. Ils demandent aussi « *un geste de bonne volonté de la part de la direction* », c'est-à-dire 500FF de Cmu (Complément mensuel uniforme). La direction propose de rémunérer les propositions « *qualité* » recevables, même si elles ne sont pas appliquées. Le calendrier des négociations sera précisé le 17/12.

Fiche RENAULT

En '91 : + 2.5% d'augmentation de salaires, - 40.000 salariés d'ici 8 ans.

Coût du conflit : 80.000 voitures et 1.5MDS de FF.

Salaire moyen ouvrier : 7200FF bruts pour 5900FF nets (+ la prime annuelle d'intéressement de 1269FF).